

Compte rendu de la séance 16 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 16 septembre, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 12/09/14, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE DE SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
M. ROBERT Jean-Luc, Mme LYOEN Marie-Yvonne, adjoints
Mmes GIRAUD Séverine, GOUEYTHIEU Sabine, MICHALCZYK Catherine,
MM. FEYNIE Daniel, IMBEAUX Michel, ROUX Vincent, conseillers.

Absents excusés : Mme THURMEL Frédérique et M. PASQUET Serge

Secrétaire de séance : Mme Séverine GIRAUD

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h45

Monsieur le Maire, ouvre la séance et rappelle le fonctionnement d'un conseil municipal et indique pour les spectateurs qu'ils ne doivent pas intervenir dans les différents débats ; un temps de parole leur étant accordé à la fin de séance.

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ *Contrat de location à Mme MALETERRE Lucienne (délibération rattachée à la séance du 24 juin 2014)*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au décès Mme MALETERRE Lucie, sa fille souhaite prendre la location du logement à son nom.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'état des lieux, accepte de louer l'appartement à Mme MALETERRE Lucienne, à compter du 1^{er} septembre 2014 pour un loyer de 337.22€.

Il précise que le montant du loyer sera révisé annuellement au 1^{er} septembre de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers de l'INSEE (4^{ème} trimestre de l'année N-1).

➤ *SIAEP : rapport annuel sur le prix et la qualité du service - exercice 2013*

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2013, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de MUSSIDAN. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

➤ *SIAEP : rapport d'activité 2013 du président*

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2013, le rapport annuel sur l'activité du SIAEP de MUSSIDAN.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

➤ *Commission communale des impôts directs*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (pour les communes de 2 000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi, suite au renouvellement du conseil municipal, il a été proposé une liste de 24 contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 du code de général des impôts

directs. La Direction départementale des finances publiques de la Dordogne a désigné les commissaires titulaires et suppléants parmi les noms proposés.

Sont nommés commissaires de la commission communale des impôts directs par la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne :

- **Commissaires titulaires**

M. PASQUET Christian (propriétaire bois), Mme DELORD Armelle, M. FEYNIE Daniel, Mme COMBOURG Martine, M JOUAUD Yves, M. CLAMENT Serge (résidant hors commune).

- **Commissaires suppléants**

M. BONNEFOND Marcel (propriétaire bois), M. DELORD Philippe, M. ROBERT Jean-Luc, M. BOUNISSOU Fabrice, Mme GIRAUD Séverine, M. CHARMARTY Jean-François (résidant hors commune).

➤ **Tableau des effectifs de la commune : mise à jour au 1^{er} octobre 2014**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complets et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} octobre 2014, tel qu'il figure ci-dessous.

Grades	Catégories	Effectifs budgétaires	effectifs		
			Pourvus	Vacants	Dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	2
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1

➤ **Frais de déplacement pour les employés communaux**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les agents communaux sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à des formations en lien avec leur activité professionnelle. Il rappelle qu'une circulaire du centre de gestion (n °007.16 du 22 octobre 2007, mise à jour en août 2008) fixe les modalités d'indemnisation des frais de déplacement dans la fonction publique.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe d'indemnisation des frais de déplacement pour le personnel communal à compter du 1^{er} avril 2014.

2. **ARRÊTÉ**

➤ **Arrêté de circulation « rue de Ferrandie » sise dans le Bourg**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté de circulation sur cette route avait été pris sous l'ancienne municipalité le 02 février 2014 instaurant une borne amovible pour la période estivale de Juillet et Août.

Le conseil municipal examine la demande de M. et Mme LEFEBVRE afin que soit pérennisé ce dispositif.

Monsieur le Maire précise que pour des questions de sécurité (étroitesse du chemin), il est souhaitable que cette borne soit maintenue, d'autant plus que la maison des demandeurs est devenue leur résidence principale. Il précise que cette borne ne donne en aucune manière un caractère privé au chemin.

Le conseil municipal est favorable à cette demande est accepte de laisser cette borne de façon permanente.

Un arrêté de circulation sera rédigé en ce sens.

3. LE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

➤ ***Travaux école : aménagement du bureau du Maire et d'un WC pour l'école***

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu un avis favorable de la sous commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la séance du 31 juillet 2014 concernant le plan d'aménagement.

Les travaux débiteront prochainement.

➤ ***Achat grange***

La grange se situant en zone N, la SAFER a fait valoir son droit de préemption pour une durée de 2 mois. Passé ce délai, l'achat pourra être effectif.

➤ ***Acquisition ancienne usine de matelas***

Le document d'arpentage est en cours afin de donner un numéro de parcelle propre à l'ancienne usine.

4. HYDROCURATION

La Lyonnaise des eaux nous informe de l'hydrocurage de notre réseau d'assainissement collectif semaine 39.

Elle procèdera en même temps à l'hydrocurage de notre réseau public de collecte des eaux de pluie.

5. MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont assurés par Mme LEFEVBRE Amélie et Mme MULLIER Ingrid, toutes les deux diplômées d'un CAP Petite Enfance.

Pour chaque période (de vacances à vacances) un thème est choisi permettant de donner un cadre à ces activités.

Pour la 1^{ère} période, le thème choisi est : « le jeu sous toutes ses formes. »

6. POINTS NECESSITANT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

➤ ***Cotisation au pays de l'Isle en Périgord dans le cadre du programme d'intérêt général en faveur de l'habitat (PIG) :***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le pays nous a adressé un appel à cotisation de 0.74 €/habitant pour le programme d'intérêt général en faveur de l'habitat.

Il précise que cette cotisation n'était pas prévue au budget et qu'il faudra effectuer un virement de crédit pour régler cette participation financière.

Le conseil municipal souhaite de plus amples informations sur cette cotisation sachant que la dernière participation financière à ce programme remonte à 2010.

➤ ***Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour le personnel communal :***

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le personnel communal titulaire bénéficiait sous l'ancien conseil municipal de l'IAT et qu'il convient de décider si cette indemnité est renouvelée.

Le conseil municipal décide de prononcer ultérieurement sur l'IAT.